

Économie & Entreprises Spécial gestion privée

Dernière ligne droite pour défiscaliser

Allègements

Réduire ses impôts avec l'épargne retraite, l'investissement dans les PME, le cinéma... Revue des produits de défiscalisation les moins contraignants.

À un mois de la fin de l'année, les gestionnaires de patrimoine affichent clairement leur priorité : réduire le poids des impôts, cette gangrène qui ronge leurs clients. Il leur faut absolument dénicher les placements qui permettront d'alléger les notes d'impôt sur le revenu (IR) et d'ISF à payer en 2016.

« Nous sommes démunis depuis l'instauration, en 2013, du plafonnement des niches fiscales à 10 000 euros ; pour le contourner, une seule solution : s'intéresser aux investissements qui diminuent l'assiette d'imposition », avance Marie Damourrette, responsable de l'ingénierie patrimoniale chez Cogefi. Et de citer en premier lieu les investissements retraite, qui, malgré des contraintes, permettent de placer son épargne dans une optique de long terme.

Non seulement, les Perp et Madelin offrent un avantage fiscal intéressant (jusqu'à 30 038 euros et 70 374 euros en

2015) mais ils répondent aussi à une problématique patrimoniale. Comme pour n'importe quel compte titres ou contrat d'assurance vie, le gestionnaire pourra "travailler" sur l'allocation d'actifs en fonction des objectifs de l'épargnant, de son profil de risque et, à terme, dégager une valeur ajoutée au-delà de la carotte fiscale. À noter que le Perp permet de réduire à la fois l'IR et l'ISF, puisque le capital investi est exclu du patrimoine du fait qu'il n'est pas disponible avant la retraite.

« Malgré son appellation de plan d'épargne retraite populaire, le Perp s'adresse davantage aux catégories socioprofessionnelles supérieures, voire aux cadres en fin de carrière, qui ont besoin d'épargner massivement pour leur retraite et qui subissent une pression fiscale très lourde », poursuit Marie Damourrette.

Autre piste pour dépasser le plafond des niches fiscales : l'investissement dans le cinéma à travers les Sofica, qui permettent de défiscaliser 36 % des sommes investies jusqu'à 18 000 euros. Le principe est simple : l'épargnant mise 100 euros dans le financement de l'audiovisuel français et obtient 36 euros de

réduction d'IR. À l'échéance du produit, il sera remboursé de 70 à 75 euros selon les millésimes. « Il s'agit d'un des dispositifs les plus efficaces, qui permet à nos clients de tenter un investissement dynamique », avance Pascale Pellarin, à la Banque palatine, dont l'expertise dans les Sofica remonte à 2001. Au dernier Festival de Cannes, sur les cinq films français en compétition, la Banque palatine en a financé quatre. Avec une enveloppe de 5 millions d'euros, elle détient près de 10 % du marché des Sofica.

Privilégier les acteurs de référence qui ont déjà une solide expérience dans le financement des PME.

D'autres produits permettent d'investir dans des PME recouvrant une variété de secteurs d'activité par l'intermédiaire de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et de Fip (fonds d'investissement de proximité). Ces placements dans des entreprises non cotées sont accessibles aux particuliers généralement dès 500 euros et sont assortis de réductions d'impôt attrayantes aussi bien sur l'IR que sur l'ISF. Pour les plus fortunés, les gérants recommandent de se tourner vers l'investissement en direct dans les PME, qui offre une réduction d'IR importante (jusqu'à 18 000 euros pour un couple), mais aussi en termes d'ISF (50 % des sommes investies dans la limite de 45 000 euros, soit un investissement maximal de 90 000 euros).

Mais il faut être prudent et orienter son épargne vers des PME disposant d'un réel *business model*. Pour séparer le bon grain de l'ivraie, privilégier les acteurs de référence qui ont déjà une solide expérience dans le financement des PME. Parmi les plus réputés, Audacia, société créée, en 2007, par Charles Beigbeder avec Alexis Dève, met un point d'honneur à investir uniquement dans des entreprises rentables et dans des secteurs diversifiés (déjà plus de 200 PME financées). Le ticket d'entrée est de 5 000 euros et la durée d'investissement est de cinq ans dans le cadre du dispositif ISF PME. À cette échéance, les entrepreneurs bénéficient d'une option pour racheter les titres et rembourser les investisseurs. ● Marie de Greef-Madlin

DES PLACEMENTS POUR RÉDUIRE SON IMPÔT SUR LE REVENU

	Mécanisme	Avantage maximal
Épargne retraite		
Perp	Versements déductibles du revenu imposable dans la limite de 10 % du revenu	30 038 € de déduction
Madelin	Versements déductibles du bénéfice professionnel	70 374 € de déduction
Immobilier		
Pinel	Déduction de 12, 18 ou 21 % dans la limite de 300 000 € investis	36 000 € sur 6 ans et 63 000 € sur 12 ans
Malraux	Déduction de 30 ou 22 % du coût des travaux dans la limite de 100 000 € investis	De 22 000 à 30 000 € par an
PME		
FCPI et FIP	Déduction de 18 % des sommes investies dans la limite de 24 000 € pour un couple	2 160 ou 4 320 € pour un couple
Investissement en direct	Déduction de 18 % des sommes investies dans la limite de 100 000 € pour un couple	9 000 ou 18 000 € pour un couple
Cinéma		
Sofica	Déduction de 30 ou 36 % des sommes investies	6 480 €